

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2012	2011
Produits d'exploitation		1 525,4	1 626,9
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1 339,1	1 435,2
Autres prestations de services		4,2	4,7
Produits des activités annexes		13,5	7,3
Chiffre d'affaires		1 356,8	1 447,2
Production stockée		0,1	(0,5)
Production immobilisée		0,9	0,7
Subvention d'exploitation		0,0	0,2
Reprises sur amortissements et provisions		71,3	81,2
Transferts de charges	4.6	94,0	95,5
Autres produits		2,3	2,6
Charges d'exploitation		(1 450,0)	(1 429,4)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.2	(591,9)	(610,0)
Variation de stock	4.2	(86,4)	(36,2)
Autres achats et charges externes		(328,9)	(348,1)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.3	(105,0)	(106,6)
Salaires et traitements	4.4	(147,1)	(133,0)
Charges sociales	4.4	(67,7)	(61,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des coproductions diffusées		(17,5)	(5,6)
- amortissements des autres immobilisations		(14,4)	(15,4)
- provisions sur immobilisations et actif circulant		(25,6)	(43,4)
- provisions pour risques et charges		(8,5)	(8,7)
Autres charges	4.5	(57,0)	(61,1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		75,4	197,5
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		112,4	131,5
Charges financières		(80,1)	(144,2)
RÉSULTAT FINANCIER	4.7	32,3	(12,7)
RÉSULTAT COURANT		107,7	184,8
Produits exceptionnels		234,8	37,4
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,8	31,4
Produits exceptionnels sur opérations en capital		196,3	3,0
Reprises sur provisions		37,7	3,0
Charges exceptionnelles		(202,5)	(57,9)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0,1)	(4,6)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(195,0)	(10,6)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(7,4)	(42,7)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.8	32,3	(20,5)
Participation des salariés		(1,8)	(4,6)
Impôt sur les sociétés	4.9 et 4.10	(17,7)	(45,2)
RÉSULTAT NET		120,5	114,5

BILAN SOCIAL (Normes Françaises)

ACTIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.12 Net	31.12.11 Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>2.2 et 3.1</i>	36,6	45,8
Concessions et droits similaires		10,3	9,2
Marque et autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles en cours		2,0	3,1
Coproductions diffusables - inédits		7,3	12,7
Coproductions diffusables - rediffusions		10,4	15,0
Coproductions en cours		6,6	5,8
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2.3 et 3.2</i>	38,1	44,1
Installations techniques matériels et outillages		13,6	17,1
Autres immobilisations corporelles		24,1	26,7
Immobilisations corporelles en cours		0,4	0,3
<i>Immobilisations financières</i>	<i>2.4 et 3.3</i>	1 220,5	1 386,4
Participations		1 220,1	1 285,3
Autres titres immobilisés		0,1	0,8
Prêts		0,0	100,0
Autres immobilisations financières		0,3	0,3
ACTIF IMMOBILISÉ		1 295,20	1 476,3
<i>Stocks et en cours</i>	<i>2.5 et 3.4</i>	340,8	400,2
Droits de première diffusion		178,3	198,2
Droits de rediffusion		160,9	200,6
Droits de diffusion en cours		1,6	1,4
Avances et acomptes versés sur commandes	<i>2.6 et 3.5.1</i>	130,3	116,6
Créances clients et comptes rattachés	<i>2.7 et 3.5.2</i>	329,3	349,7
Autres créances	<i>3.5.3</i>	166,0	107,2
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>2.8 et 3.6</i>	323,3	134,0
Charges constatées d'avance	<i>3.7</i>	5,3	5,3
ACTIF CIRCULANT		1 295,0	1 113,0
Ecarts de conversion actif		0,0	0,3
TOTAL DE L'ACTIF		2 590,2	2 589,6

PASSIF (en millions d'euros)	<i>Annexe</i>	31.12.12	31.12.11
Capital		42,1	42,2
Prime d'émission		0,0	0,0
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		810,5	813,4
Report à nouveau		295,1	290,7
Résultat net de l'exercice		120,5	114,5
Provisions réglementées	<i>2.10</i>	34,6	38,7
CAPITAUX PROPRES	<i>3.8</i>	1 307,1	1 303,8
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<i>2.11 et 3.9</i>	46,9	80,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,0	1,3
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		473,6	470,1
Fournisseurs et comptes rattachés		284,0	327,9
Dettes fiscales et sociales		157,7	155,4
Dettes sur immobilisations		3,2	2,5
Dettes diverses		313,1	242,4
Produits constatés d'avance		4,5	6,2
DETTES	<i>3.10</i>	1 236,1	1 205,8
Ecart de conversion passif		0,1	0,0
TOTAL DU PASSIF		2 590,2	2 589,6
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	1,2
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe (y compris Groupe Bouygues)</i>		473,6	470,1

Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'Euros)	31.12.12	31.12.11
1 - Opérations d'exploitation		
• Résultat de l'exercice	120,5	114,5
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	(19,7)	61,1
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(14,4)	0,2
Capacité d'autofinancement	86,4	175,8
• Acquisitions de coproductions ⁽²⁾	(8,4)	(11,3)
• Amortissements et provisions de coproductions ⁽²⁾	10,8	11,3
• Stocks	59,4	21,5
• Créances d'exploitation	(38,0)	8,9
• Dettes d'exploitation	27,3	(59,5)
• Avances nettes en provenance des tiers	(13,7)	38,1
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	37,4	9,0
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	123,8	184,8
2 - Opérations d'investissement		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(9,8)	(9,9)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	0,0	0,0
• Acquisitions de participations financières	(101,7)	(3,4)
• Cessions de participations financières	192,3	0,1
• Variation nette des dettes sur immobilisations	0,7	1,1
• Variation nette autres immobilisations financières	100,7	59,4
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	182,2	47,3
3 - Opérations de financement		
• Variation des capitaux propres	(3,0)	(25,8)
• Variation nette des dettes financières	3,4	(27,2)
• Dividendes mis en paiement	(115,9)	(117,2)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(115,5)	(170,2)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	190,5	61,9
Trésorerie au début de l'exercice	132,8	70,9
Variation de la trésorerie	190,5	61,9
Trésorerie à la clôture de l'exercice	323,3	132,8

(1) Hors parts de coproduction de programmes

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Les procédures d'audit ont été effectuées et le rapport d'audit relatif à la certification est en cours d'émission.

1 Faits marquants

1-1. Partenariat stratégique avec le Groupe Discovery Communications

Dans le cadre du partenariat signé le 21 décembre 2012 portant sur les activités d'Eurosport, des chaînes payantes et activités de production, TF1 SA a cédé 20 % de sa participation dans Eurosport SAS au Groupe Discovery Communications (après avoir préalablement cédé Eurosport France à Eurosport SAS pour un montant de 112,8 millions d'euros) par le biais :

- d'une augmentation de capital d'Eurosport SAS réservée à Discovery, d'un montant de 112,8 millions d'euros, qui a permis à Discovery d'acquérir 12,7 % des titres de la société ;
- d'une cession de 7,3 % des titres d'Eurosport SAS pour un prix de cession de 64,9 millions d'euros.

La cession a été effectuée sur la base d'une valeur d'entreprise de 850 millions d'euros, augmentée de la trésorerie nette d'Eurosport au 31 décembre 2012.

Cet accord offre au groupe Discovery Communications la possibilité de porter dans deux ans sa participation dans le Groupe Eurosport à 51 %, ce choix octroyant à TF1 SA la faculté de céder à Discovery les 49 % restants (se reporter à la note 5-1 Engagements hors bilan).

TF1 SA a par ailleurs cédé au Groupe Discovery Communications 20 % des titres de la société Prefas 18 qui détient depuis décembre 2012 les chaînes de télévision payante TV Breizh, Histoire, Ushuaïa TV et Stylà pour un montant de 14,6 millions d'euros. Préalablement à l'acquisition des titres de participation des chaînes de télévision payante, Prefas 18 a fait l'objet d'une augmentation de capital de 72,9 millions d'euros.

Cette cession a été réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 70 millions d'euros, augmentée de la trésorerie nette des chaînes thématiques.

De même, l'accord offre la possibilité au groupe Discovery de porter dans deux ans sa participation dans les chaînes thématiques à 49 % (se reporter à la note 5-1 Engagements hors bilan).

1-2. Lancement de la phase II du plan d'optimisation

TF1 SA a lancé en 2012 la phase II de son plan d'optimisation afin de poursuivre l'adaptation de son modèle économique (cf. rapport de gestion).

Les coûts d'un montant global de 28,3 millions d'euros correspondent à des charges de personnel et à des charges liées à l'optimisation de l'utilisation des locaux.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2012.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de parts de production de programmes en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les parts de production des programmes sont portées en immobilisations incorporelles pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont amortis à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont amortis de la manière suivante selon le type de programmes :

Type de programme	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Dessins animés	Autres programmes
- 1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par le management.

Les parts coproductions de programmes non encore diffusées font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-2. Coproductions diffusables - inédits

Les parts de coproduction de programmes correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisées sous cette rubrique.

2-2-3. Coproductions diffusables- rediffusions

Les parts de coproduction des programmes correspondant aux rediffusions encore possibles sont enregistrées dans le compte "coproductions diffusables-rediffusions".

2-2-4. Coproductions encours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à une mise en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent dans le paragraphe relatif aux immobilisations incorporelles au titre de la sécurisation de la grille.

Figurent également dans cette rubrique les parts de coproduction de programmes pour lesquelles le tournage est terminé mais l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts.

2-2-5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	2 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF). Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-5. Stocks et en cours

2-5-1. Principes généraux

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100 % lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes
- 1 ^{ère} diffusion	80 %	50 %	100 %
- 2 ^{ème} diffusion	20 %	50 %	

- pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction) ;
- si la valeur du droit de rediffusion contractuelle est supérieure à la valeur qui lui serait attribuée selon les règles utilisées en l'absence de valorisation individuelle dans le contrat ;
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadre), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2-5-2. Droits de première diffusion

Les droits ouverts correspondant au premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique.

2-5-3. Droits de rediffusion

Les droits correspondant aux rediffusions possibles sont enregistrés dans le compte « droits de rediffusion ».

2-6. Avances et acomptes

Les acomptes sur achats de programmes sont comptabilisés selon les principes décrits au paragraphe 2-5-1 et peuvent faire l'objet d'une dépréciation le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont dépréciées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques de non recouvrement sont couverts par voie de dépréciation, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances de plus de 3 ans ;
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances de plus de 2 ans.

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du Groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

Les écarts de conversion Actif relatifs à des dettes non couvertes font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1 ^{er} mois	20 %
- 2 ^{ème} mois	15 %
- 3 ^{ème} au 9 ^{ème} mois	5 %
- 10 ^{ème} au 24 ^{ème} mois	2 %

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan ;

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2-11. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-11-1. Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière et fait l'objet d'une provision pour risques et charges, déduction faite des sommes portées à un fonds d'assurance.

2-11-2. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-12. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-13. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

2-14. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. Cette exposition est générée par les opérations propres de TF1 SA et par les garanties de change octroyées à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée du risque de change du Groupe.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

3-1-1. Immobilisations incorporelles programmes

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Coproductions en cours	10,7	8,9
Coproductions diffusables - inédits	12,8	8,8
Coproductions diffusables- rediffusions	15,0	15,0
VALEUR COPRODUCTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2012	38,5	32,7
Investissements	25,6	21,5
Consommations - inédits	(14,5)	(4,1)
Consommations - rediffusions	(3,0)	(1,5)
Consommations totales au titre de la diffusion	(17,5)	(5,6)
Droits échus	(3,0)	(0,4)
Réformes et abandons	(9,3)	(7,0)
VNC reventes	(4,8)	(2,8)
Diminutions	(34,6)	(15,8)
VALEUR COPRODUCTIONS AU 31 DECEMBRE 2012	29,5	38,4
<i>La ventilation des parts de coproduction est la suivante :</i>		
Coproductions en cours	11,8	10,7
Coproductions diffusables - inédits	7,3	12,7
Coproductions diffusables - rediffusions	10,4	15,0
Total	29,5	38,4
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		
Au 1^{ER} janvier	4,9	1,5
Dotation	0,4	3,4
Reprise	0,1	0,0
Au 31 décembre	5,2	4,9

Au 31 décembre 2012, le risque de non diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 13,4 millions d'euros dont :

- 5,2 million d'euros est couvert par voie de dépréciation d'actif ;
- 8,2 millions d'euros sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 2.10.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de parts de production de programmes est le suivant :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2012	Rappel 2011
<i>(en millions d'euros)</i>					
Parts de coproduction	8,8	2,9	5,5	17,2	13,8

3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2012
Logiciels et licences	11,6	1,9	(0,9)	1,7	14,3
Autres immobilisations incorporelles	2,2				2,2
Immobilisations incorporelles en cours	3,1	0,6	0,0	(1,6)	2,1
TOTAL	16,9	2,5	(0,9)	0,1	18,6
Amortissements & Provisions	01/01/2012	Augmentations	Diminutions		31/12/2012
Logiciels et licences	2,4	1,7			4,1
Autres immobilisations incorporelles	2,2				2,2
TOTAL	4,6	1,7	0,0		6,3
Valeurs nettes	12,3				12,3

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2012	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2012
Installations techniques et matériels	79,8	2,9	(3,2)	0,1	79,6
Autres immobilisations	78,9	4	(0,7)	0,1	82,3
Immobilisations en cours	0,3	0,4	0,0	(0,3)	0,4
TOTAL	159	7,3	(3,9)	(0,1)	162,3
Amortissements & Provisions	01/01/2012	Augmentations	Diminutions		31/12/2012
Installations techniques et matériels	62,7	6,6	(3,3)		66,0
Autres immobilisations	52,2	6,7	(0,7)		58,2
TOTAL	114,9	13,3	(4,0)		124,2
Valeurs nettes	44,1				38,1

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Titres de participation	Autres titres immobilisés	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2012	1 533,3	0,8	100,2	0,3	1 634,6
Augmentations					
Titres Prefas 18 (augm. de capital)	72,9				72,9
Titres WB Télévision (augm. de capital)	3,7				3,7
Titres TF1 Production (augm. de capital)	15,0				15,0
Titres Metro France Publications (augm. de capital)	10,0				10,0
Actions propres		2,3			2,3
Diminutions					
Titres Eurosport France SAS	(126,8)				(126,8)
Titres Eurosport SAS	(35,5)				(35,5)
Titres Prefas 18	(14,6)				(14,6)
Prêt Eurosport			(100,0)		(100,0)
Actions propres		(3,0)			(3,0)
Autres			(0,2)		(0,2)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2012	1 458,0	0,1	0,0	0,3	1 458,4
Provisions pour dépréciation					
Au 1er janvier 2012	248,0		0,2		248,2
Dotations	24,9				24,9
Reprise	(35,0)		(0,2)		(35,2)
Au 31 décembre 2012	237,9		0,0		237,9
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2012	1 220,1	0,1	0,0	0,3	1 220,5

Les dotations aux dépréciations d'un montant total de 24,9 millions d'euros concernent TF1 Production pour 20,0 M€, WAT pour 1,2 M€ et WB Télévision pour 3,7 M€.

Les reprises de dépréciation correspondent à Eurosport France pour 33,5 M€ et Metro France Publications pour 1,5 M€.

3-4. Stocks et encours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

<i>en millions d'euros</i>	Achats de droits	Production interne	Total 2012	Rappel 2011
Droits de première diffusion	227,9	0,1	228,0	226,6
Droits de rediffusion	279,5		279,5	317,2
Droits de diffusion en cours		1,4	1,4	1,9
STOCK AU 1^{er} JANVIER	507,4	1,5	508,9	545,7
Achats	591,8	257,3	849,1	875,8
Consommations - première diffusion	(535,8)	(257,1)	(792,9)	(783,0)
Consommations - rediffusion	(62,7)		(62,7)	(70,7)
Consommations totales au titre de la diffusion	(598,5)	(257,1)	(855,6)	(853,7)
Droits échus	(41,8)		(41,8)	(21,1)
Réformes et abandons	(8,3)		(8,3)	(17,8)
Reventes	(29,7)		(29,7)	(20,0)
Consommations totales	(678,3)	(257,1)	(935,4)	(912,6)
STOCK AU 31 DECEMBRE	420,9	1,7	422,6	508,9
VARIATION DE STOCK	(86,5)	0,2	(86,3)	(36,8)
La ventilation du stock est la suivante :				
Droits de première diffusion	204,5	0,1	204,6	228,0
Droits de rediffusion	216,4		216,4	279,5
Droits de diffusion en cours		1,6	1,6	1,4
TOTAL	420,9	1,7	422,6	508,9
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Au 1^{er} Janvier	108,7	0,0	108,7	123,9
Transfert	0,0		0,0	0,7
Dotation	24,5		24,5	31,6
Reprise	(51,4)		(51,4)	(47,5)
Au 31 décembre	81,8	0,0	81,8	108,7

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2012	Rappel 2011
Programmes et droits de télédiffusion (1)	701,3	585,7	37,0	1 324,0	1 621,0
Droits de retransmissions sportives (2)	44,0	182,4		226,4	279,8
TOTAL	745,3	768,1	37,0	1 550,4	1 900,8

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'événements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises est la suivante : 247,8 millions d'euros en US dollars.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 133,8 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 3,5 millions d'euros).

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2012, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 300,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 327,7 millions d'euros au 31 décembre 2011.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 66,7 millions d'euros et de comptes courants des filiales pour 74,1 millions d'euros (provisionnés à hauteur de 4,0 millions d'euros).

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2012	Dotation	Reprise	31/12/2012
Avances et acomptes	9,3	0,2	(6,0)	3,5
Créances clients		0,2		0,2
Autres créances	1,4	2,6		4,0
TOTAL	10,7	3,0	(6,0)	7,7

3-5-5. Echéances des créances

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé			0,3	0,3
Actif circulant (1)	494,9	0,4		495,3
Total	494,9	0,7	0,0	495,6

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2012	2011
Dépôts bancaires (à vue)	7,6	5,8
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	315,2	127,5
Caisses	0,5	0,7
Disponibilités	323,3	134,0
TOTAL	323,3	134,0
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} janvier	0,0	0,2
Dotation		
Reprise		
Transfert		(0,2)
Au 31 décembre	0,0	0,0
VALEURS NETTES	323,3	134,0

(1) Le placement effectué chez Bouygues Relais correspond à 222,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 et le montant des comptes courants intragroupes à 93,2 millions d'euros (contre 127,5 millions d'euros en 2011).

3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (montant identique au 31 décembre 2011).

3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 210 624 321 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	01/01/2012	Affectation du résultat (AGM 2012) (1)	Augmentation	Diminution (2)	Transfert (3)	31/12/2012
Capital	42,2			(0,1)		42,1
Prime d'émission	0,0					0,0
Réserve légale	4,3					4,3
Report à nouveau	290,7	(1,4)			5,8	295,1
Autres réserves	813,4			(2,9)		810,5
Résultat de l'exercice	114,5	(114,5)	120,5			120,5
Sous total	1 265,1	(115,9)	120,5	(3,0)	5,8	1 272,5
Provisions réglementées	38,7		6,6	(10,7)		34,6
TOTAL	1 303,8	(115,9)	127,1	(13,7)	5,8	1 307,1
Nombre d'actions	211 033 003		3 000	(411 682)		210 624 321

(1) Dividendes payés à compter du 02/05/2012.

(2) Réduction de capital par annulation de 411 682 actions rachetées (Conseils d'Administration du 15 février et du 13 novembre 2012).

(3) Reprise de la provision pour congés d'ancienneté au 01/01/2012.

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2012	Dotation	Reprise	31/12/2012
Parts de coproduction	25,9	2,8	(9,7)	19,0
Frais d'acquisition sur titres de participation	4,6	1,5		6,1
Logiciels et licences	8,2	2,3	(1,0)	9,5
TOTAL	38,7	6,6	(10,7)	34,6

3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2012	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	Transfert	31/12/2012
Provisions pour litiges	11,8	1,5	(2,4)	(1,1)	0,5	10,3
Provisions relatives aux sociétés apparentées	14,4	18,3	(12,9)	(1,5)		18,3
Provisions pour indemnités de fin de carrière	13,1	6,3		(2,6)		16,8
Provisions pour congés d'ancienneté	5,8				(5,8)	0,0
Provisions pour risques divers	34,9	1,4	(2,2)	(32,1)	(0,5)	1,5
TOTAL	80,0	27,5	(17,5)	(37,3)	(5,8)	46,9

Concernant les provisions pour litiges, suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008, TF1 avait reçu une proposition de rectification de l'Administration Fiscale en novembre 2011. En 2012, la société a contesté les principaux éléments de redressement et a intégré dans les comptes les incidences des conclusions de ses échanges avec l'Administration. Ce poste inclut également le risque lié à un contrôle effectué par le Centre National de la Cinématographie.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 16,8 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 21,1 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 4,3 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,30%
- taux d'augmentation des salaires : 2,00%
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Concernant la provision pour congés d'ancienneté, dans le cadre de l'évolution des normes internationales relatives aux avantages au personnel, TF1 SA a décidé de modifier la qualification de ces congés. A compter du 1^{er} janvier 2012, les congés d'ancienneté sont considérés comme un avantage à court terme et ne donnent plus lieu à la constitution d'une provision. La provision existante au 1^{er} janvier 2012 d'un montant de 5,8 M€ est reprise en contrepartie du report à nouveau.

Concernant la provision pour risque divers, la reprise pour non utilisation correspond pour 27,0 millions d'euros à une reprise de provision exceptionnelle détaillée dans le paragraphe 4-8.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3-10. Dettes

3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

Dans ce poste figuraient au 31 décembre 2011 des concours bancaires courants pour un montant de 1,2 million d'euros.

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 1 040 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2012 (dont 205 millions d'euros ont une échéance inférieure à un an et 835 millions d'euros une échéance supérieure à un an).

3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés dans ce poste pour 473,6 millions d'euros contre 423,0 millions d'euros en 2011. Le solde au 31 décembre 2011 correspond au tirage effectué chez Bouygues Relais pour un montant de 47,1 millions d'euros.

3-10-3. Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 282,5 millions d'euros (231,1 millions d'euros en 2011).

3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes auprès des étab de crédit	0,0			0,0
Emprunts et dettes financières divers	473,6			473,6
Dettes fournisseurs	284,0			284,0
Dettes fiscales et sociales	157,7			157,7
Dettes sur immobilisations	3,2			3,2
Dettes diverses	312,5	0,6		313,1
TOTAL	1 231,0	0,6	0,0	1 231,6

3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif	Passif		
Créances clients	7,6	Dettes fournisseurs	143,4
Autres créances	56,7	Dettes fiscales et sociales	70,3
		Dettes sur immobilisations	0,9
		Dettes diverses	282,7

3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 4,5 millions d'euros sont relatifs à la filiale TF1 Publicité pour 4,1 millions d'euros et correspondent à des engagements à servir clients donnés en gracieux. Le montant correspondant au 31 décembre 2011 s'élevait à 6,2 millions d'euros.

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 339,1 millions d'euros (1 435,2 millions d'euros en 2011).

4-2. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 678,3 millions d'euros (646,2 millions d'euros en 2011). Se reporter au paragraphe 3-4.

4-3. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 81,6 millions d'euros en 2012 contre 82,0 millions d'euros en 2011. Il comprend également en 2012 un montant de 6,0 millions d'euros au titre de la taxe sur la publicité diffusée (6,4 millions d'euros en 2011).

4-4. Salaires et traitements et charges sociales

Aucune charge n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2012 au titre du contrat d'intéressement mis en place dans le Groupe (comme en 2011).

La charge relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise s'élève à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 (4,3 millions d'euros au 31 décembre 2011)

4-5. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 56,5 millions d'euros en 2012 (60,6 millions d'euros en 2011).

4-6. Transferts de charges

Les transferts de charges s'élevaient à 94,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 95,5 millions d'euros au 31 décembre 2011. Dans ce poste figure principalement le remboursement des coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-7. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	37,7	35,1
Intérêts nets versés	2,7	1,4
Provisions pour dépréciation des titres (1)	10,1	(31,4)
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(2,6)	-
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(18,3)	(12,7)
Autres provisions	0,5	(0,5)
Perte sur cession compte courant	-	(0,8)
Ecarts de change	2,2	(3,8)
Net	32,3	(12,7)

(1) se reporter au paragraphe 3.3

Le poste Autres provisions inclut notamment les provisions pour pertes de change.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élevaient à 0,9 millions d'euros et les intérêts reçus à 3,4 millions d'euros en 2012 (respectivement 4,2 millions d'euros et 5,0 millions d'euros en 2011).

4-8. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Réformes et moins-values réalisées sur cessions de parts de production	(13,1)	(7,4)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris)	30,3	(39,7)
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières	15,3	0,0
Divers	(0,2)	26,6
Net	32,3	(20,5)

Les dotations nettes aux provisions comprennent, en 2012, une reprise de provision de 27,0 millions d'euros suite à un désistement de l'Administration dans le cadre d'un contentieux relatif à une réclamation de taxe CNC dotée en 2011. Le solde correspond à la variation des amortissements dérogatoires.

La plus-value nette de cession d'immobilisations financières de 15,3 M€ se ventile en une plus-value de 29,3 M€ relative à la cession de 7,3 % des titres Eurosport SAS à Discovery et une moins-value de 14 M€ relative à la cession des titres Eurosport France à Eurosport SAS.

4-9. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Charge d'impôt groupe fiscal	(41,9)	(81,6)
Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	22,2	39,3
Charge d'impôt exercices antérieurs	2,0	(2,9)
Impôt sur les sociétés	(17,7)	(45,2)

La charge d'impôt groupe et le produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires ont diminué de manière symétrique suite à la sortie du groupe fiscal des sociétés dans lesquelles Discovery a pris une participation en 2012.

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de 6,4 millions d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 31 sociétés en 2012.

L'écart entre le taux d'impôt théorique de 36,10% et le taux apparent de 12,80% résulte des déductions liées à des produits non totalement fiscalisés (dividendes, plus- value long terme) et des retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, déneutralisation d'opérations intragroupe).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 15,3 millions d'euros.

4-10. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futur non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base d'un taux de 36,10%.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	10,3	-
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, provisions pour indemnités de fin de carrière, autres charges non déductibles	-	11,8

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2012, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)

Engagements donnés	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2012	Rappel 2011
Contrats de location simple	27,6	120,7	18,1	166,4	188,7
Contrats de transport d'images	19,0	40,1	1,8	60,9	63,9
Crédit bail mobilier (1)	2,1	3,0		5,1	7,3
Garanties (2)	5,6	15,8		21,4	22,3
Engagements sur titres de participation (3)		283,8		283,8	155,0
Divers (4)	0,8	0,1		0,9	0,2
TOTAL	55,1	463,5	19,9	538,5	437,4

(en millions d'euros)

Engagements reçus	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2012	Rappel 2011
Contrats de location simple	27,6	120,7	18,1	166,4	188,7
Contrats de transport d'images	19,0	40,1	1,8	60,9	63,9
Crédit bail mobilier (1)	2,1	3,0		5,1	7,3
Engagements sur titres de participation (3)		283,8		283,8	155,0
Divers (4)	1,9			1,9	6,2
TOTAL	50,6	447,6	19,9	518,1	421,1

- (1) Le 1^{er} juin 2010, TF1 a pris en crédit-bail auprès d'un établissement bancaire du matériel technique et informatique. Ce contrat, d'une durée de 5 ans, porte sur un montant de 10,1 M€ (hors frais financiers) ; les redevances de l'exercice 2012 s'élèvent à 2,1 millions d'euros et les loyers futurs prévisionnels restants à 5,1 millions d'euros.
- (2) Ce poste correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.
- (3) En 2011, la participation de 33,5 % de TF1 dans la société Groupe AB avait fait l'objet, depuis juin 2010, d'une option d'achat consentie à l'équipe dirigeante de Groupe AB, exerçable à tout moment jusqu'au 11 juin 2012, pour un prix de 155 millions d'euros. Cette option n'a pas été exercée en 2012.

En 2012, suite au partenariat conclu avec le groupe Discovery Communications et aux prises de participation de 20 % dans le groupe Eurosport et dans les chaînes thématiques payantes (cf note 1- Faits marquants), les engagements suivants ont été pris :

Concernant le groupe Eurosport :

- Le groupe Discovery Communications dispose de la faculté d'acquérir, à compter du 21 décembre 2014 et pendant une durée d'un an, 31 % de la société Eurosport SAS, société mère du groupe Eurosport, et de détenir ainsi 51 % du capital de la société.
- En cas d'exercice par le groupe Discovery Communications de cette faculté, TF1 pourrait vendre le reste de sa participation dans Eurosport SAS, soit 49 % du capital, durant une période de un an à compter de l'acquisition par le groupe Discovery Communications.

Concernant les chaînes thématiques payantes:

- Le groupe Discovery Communications dispose de la faculté d'acquérir, à compter du 21 décembre 2014 et pendant une durée d'un an, 29 % du capital des chaînes thématiques payantes et de détenir ainsi 49 % du capital de celles-ci.
- Dans l'hypothèse où le groupe Discovery Communications acquerrait 31 % de la société Eurosport SAS (cf ci-dessus) mais n'acquerrait pas les 29 % du capital des chaînes thématiques payantes, TF1 pourrait céder à Discovery Communications 15 % du capital des chaînes thématiques payantes, de façon à ce que Discovery Communications atteigne un pourcentage de détention de 35 %.

Les engagements présentés pour 283,8 millions d'euros correspondent aux deux engagements de cession par TF1 de 31 % d'Eurosport et de 29 % des chaînes thématiques payantes au Groupe Discovery Communications évalués sur la base des valeurs d'entreprises au 31 décembre 2012, les autres engagements pris vis-à-vis de son partenaire étant soumis à des conditions non remplies à ce jour.

(4) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2012.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours des devises du fait :

- de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères,
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

Périodiquement, TF1 actualise sa position nette consolidée et apprécie le risque de couverture de change. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché.

TF1 utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises et des opérations de swaps pour se prémunir des variations de cours.

Au 31 décembre 2012, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 74,8 millions d'euros dont :

- 70,0 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité en US dollars, valorisés au taux de clôture),
- 4,8 millions d'euros de swaps de change (constitués pour 1,7 million en francs suisses et 3,1 millions en livres sterling).

5-3. Effectifs

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs (contrats à durée indéterminée à fin de période), selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous :

	2012	2011	2010
Collège 1 – Employés	10	10	10
Collège 2 – Agents de maîtrise	352	380	390
Collège 3 – Cadres	971	996	960
Collège 4 – Journalistes	229	247	244
TOTAL	1 562	1 633	1 604

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2012 aux cadres dirigeants du groupe, soit les quinze membres du comité de direction TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 9,8 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 3,3 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont fait partie Nonce Paolini, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution versée en 2012 au fonds des actifs constitué par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,5 million d'euros.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2012 s'élève à 0,3 million d'euros.

5-7. Détails des comptes concernant les entreprises liées

(en millions d'euros)

Actif		Passif	
		Dettes financières	473,6
Avances et acomptes /Créances clients	406,7	Dettes fournisseurs	41,2
Autres créances	74,1	Autres dettes	309,8
Disponibilités et comptes courants	315,2	Produits constatés d'avance	4,1
Charges		Produits	
Charges d'exploitation	217,2	Produits d'exploitation	1 423,9
Charges financières	19,1	Produits financiers	48,3

5-8. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>						
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	1 014	100,00 %	3 038	3 038	8 788	-	1 578 993	12 313	18 150
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	25 791	100,00 %	1 768	1 768	-	-	42 645	3 820	-
- TÉLÉ-SHOPPING		5 127	2 888	100,00 %	5 130	5 130	1 732	-	90 868	507	3 076
- TF1 PUBLICATIONS (*)		75	(1 420)	99,88 %	519	0	-	-	0	4	-
- TF1 ENTREPRISES		3 000	11 100	100,00 %	3 049	3 049	-	-	43 168	6 520	1 600
- e-TF1		1 000	496	100,00%	1 000	1 000	-	-	85 764	9 902	5 865
- TF1 THEMATIQUES		40 000	13 489	100,00%	209 452	89 000	-	-	94	34 186	-
- EUROSPORT		17 182	483 049	80,00%	198 713	198 713	0	-	390 342	32 324	3 000
- ONE CAST		3 000	329	100,00 %	17 940	17 940	1 402	-	11 994	973	420
- TF1 EXPANSION		269	323 779	100,00%	291 291	291 291	-	-	0	11 947	-
- TF1 DROITS AUDIOVISUELS		40 000	(19 217)	100,00 %	116 431	62 000	23 773	15 317	54 359	1 103	-
- LA CHAINE INFO		4 500	80	100,00%	2 059	2 059	-	238	36 052	(7 007)	-
- OUEST INFO		40	(361)	100,00 %	1 617	1 617	-	-	2 227	(10)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	11 882	100,00 %	39 052	14 052	10 635	-	87 465	(6 929)	-
- TF1 INSTITUT		40	(300)	100,00 %	590	590	91	-	1 104	31	-
- TF1 MANAGEMENT		40	(17)	100,00 %	40	40	-	-	0	(5)	-
- WAT		100	246	100,00 %	12 140	3 800	-	-	2 755	452	160
- HD1		40	(14)	100,00 %	40	40	188	-	328	(1 728)	-
- PREFAS 18		73 000	0	80,00%	58 400	58 400	3 500	-	0	(80)	-
- PREFAS 19		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 20		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PREFAS 21		40	0	100,00 %	40	40	-	-	0	(3)	-
- PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	5 493	100,00%	25 552	17 500	1 201	-	35 507	(4 027)	-
- TF1 DISTRIBUTION		40	(263)	100,00 %	40	40	5 349	-	59 756	(124)	-
- HOP		11 624	37 058	100,00%	276 185	276 185	-	-	0	(3)	3 000
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	39 060	-	22 150	(63)	-
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	93,00%	0	0	48 934	-	139 348	(11 570)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							

II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

- MEDIAMETRIE (*)		930	19 294	10,80 %	44	44	-	-	73 207	4 802	52
- A1 INTERNATIONAL (**)		20	5 015	50,00 %	12 809	0	-	-	0	(3 779)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		25 285	(335)	50,00 %	12 642	12 642	-	-	2 165	3 915	-
- S M R 6		105	73	14,29%	15	15	5	-	78	2	-
- GROUPE AB (*)		462 687	(33)	33,50%	155 000	155 000	-	-	1 280	(389)	-
- WB TELEVISION (*)		62	(4 665)	49,11%	8 237	0	-	-	0	(15 167)	-
- MR5		38	(34)	33,33 %	13	13	-	-	19 164	(31)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							

III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)

- E BUZZING (*)		8 657	41 747	9,06%	3 504	3 504	-	-	191	3 908	-
- PRIMA TV (**)		6 500	3 964	5,00%	1 407	1 407	-	-	47 926	27 433	-
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		1 829	87	5,00 %	91	0	-	-	0	286	7
- TF6		80	(7)	0,02%	0	0	-	121	13 897	(949)	-
- TF6 GESTION		80	23	0,001 %	0	0	-	-	5	(8)	-
- SERIE CLUB		50	419	0,004 %	2	2	-	-	9 608	670	-
- APHELIE		2	4 498	0,05 %	0	0	40	-	14 670	12 397	-
- DUJARDIN (EX REGAIN GALORE)		463	3 082	0,01%	1	1	-	-	18 217	(292)	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS			0		1 458 031	1 220 100	144 698	15 676	-	-	35 330

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2011

(**) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2009

6- Evènements postérieurs à la clôture

Néant.